

Garantie KitchenAid EMEA

Tous les produits KitchenAid sont garantis sur une durée variable qui s'ajoute aux droits statutaires des consommateurs (la « Garantie »). Dans le cas improbable d'une panne ou d'une détérioration du produit, les informations ci-dessous indiquent comment contacter KitchenAid et les conditions générales de la Garantie.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« KitchenAid ») accorde à l'acheteur une Garantie soumise aux conditions suivantes. La Garantie est valable pour les produits KitchenAid vendus aux consommateurs dans les pays de l'Espace économique européen, en Suisse, au Royaume-Uni et dans tout autre pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique où KitchenAid rend ses produits disponibles à la vente, (chaque pays étant un « Territoire ») pour le Territoire dans lequel le produit a été vendu. La Garantie est éligible sur présentation d'une preuve d'achat valide. La Garantie s'applique en plus des droits statutaires et/ou de la législation nationale en vigueur dans le Territoire du consommateur vis-à-vis du vendeur du produit, ne s'y limite pas et ne les affecte pas. La durée de la Garantie dépend de chaque produit et sera clairement indiquée sur l'emballage du produit, dans les brochures du produit et dans les manuels d'utilisation/guides du produit (la « Période de garantie »). La Période de garantie commence à courir à la date d'achat ou à la date de livraison du produit au consommateur (la date la plus tardive étant retenue). Pendant la Période de garantie, KitchenAid couvrira tous les frais de main-d'œuvre, de pièces de rechange et d'affranchissement de retour dans le Territoire applicable. Une fois la Période de garantie expirée, tous les frais seront à la charge du consommateur.

FAIRE UNE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE

Si le consommateur souhaite faire une réclamation au titre de la Garantie, il doit contacter le centre de service KitchenAid du pays concerné ou KitchenAid directement, comme décrit sur le dépliant de la boîte et/ou sur www.kitchenaid.eu. Le centre de service après-vente KitchenAid fournira alors au consommateur l'un des services suivants au titre de la présente Garantie, à l'entière discrétion de KitchenAid, si un défaut admissible survient pendant la Période de garantie :

- i) Réparation du produit défectueux ou de la pièce défectueuse ;
- ii) Remplacement du produit défectueux ou de la pièce défectueuse.

Si un produit n'est plus disponible, KitchenAid est en droit de l'échanger contre un produit de valeur égale ou supérieure et de fonctionnalité similaire, ou contre un bon d'achat de la même valeur que celle de l'achat. Le centre de service de KitchenAid informera le consommateur de la nécessité de renvoyer le produit ou la pièce défectueux. KitchenAid doit également prendre en charge les frais d'affranchissement pour le retour du produit ou de la pièce défectueux si KitchenAid ou le centre de service de KitchenAid spécifique au pays a demandé le retour du produit ou de la pièce défectueux. Toutefois, le consommateur doit prendre en charge les coûts de l'emballage approprié pour le retour du produit ou de la pièce défectueux.

CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE

La Garantie est soumise aux exclusions suivantes lorsque le produit est endommagé ou défectueux à la suite des événements suivants :

- une usure normale ;
- une utilisation inappropriée, négligente ou abusive du produit ;
- un mauvais montage ou une mauvaise installation des pièces ou des accessoires ;
- l'utilisation du produit avec des pièces ou des accessoires non authentiques de KitchenAid ;
- le non-respect du mode d'emploi ou des procédures d'entretien recommandées pour le produit ;
- les influences extérieures ou l'utilisation avec une tension électrique incorrecte ;
- les réparations ou modifications effectuées par des personnes autres que KitchenAid ou l'un de ses agents agréés ;
- une utilisation du produit à des fins professionnelles et/ou commerciales plutôt qu'à des fins domestiques normales (à l'exclusion des modèles 5KSM7990X, 5KSBC1B0, 5KHBC414) ;
- l'assemblage ou l'installation incorrects ou la modification non autorisée du produit ;
- l'absence de notification rapide à KitchenAid de tout défaut.

La fourniture de services relatifs à la garantie dans le cadre de la Garantie ne prolonge pas la Période de garantie ni ne déclenche le début d'une nouvelle Période de garantie (hormis lorsque cela est prévu par les lois en vigueur dans le Territoire). La période de garantie des pièces de rechange récemment installées se termine à la fin de la Période de garantie de l'ensemble du produit. La Garantie ne confère aucun droit au consommateur qui acquiert le produit d'occasion. Toute autre réclamation de la part des consommateurs, en particulier les demandes de dommages-intérêts, est exclue dans le respect des lois en vigueur dans le Territoire. Pour plus d'informations ou pour contacter le centre de service de KitchenAid, consultez notre site Web : www.kitchenaid.eu.